

**Sujet :** [INTERNET] remarques sur le projet d'arrêté préfectorale

**De :** Francis VIEZ

**Date :** 15/02/2024 13:43

**Pour :** pref-projet-captagebernay@eure.gouv.fr

Bonjour monsieur

vous trouverez ci après mes remarques concernant le

DOSSIER D'ENQUÊTE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DES OUVRAGES DE DERIVATION DES EAUX SOUTERRAINES ET A L'INSTITUTION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU CAPTAGE DES BRUYÈRES ET DES FORAGES DE SUBSTITUTION SIS COMMUNE DE BERNAY .

En terme de données fournies

Il aurait été judicieux d'avoir des études hydrologiques et environnementales plus récentes .

Le rapport hydrogéologue date d'octobre 2010

L'étude environnementale date d'août 2016

Il aurait été judicieux de produire les dernières analyses de l'eau de l'ARS , celles présentées datant de 2020 au plus récentes.

Ainsi les rapports d'analyses de l'ARS sur la distribution de l'eau potable sur les secteurs centre et sud de Bernay de 2022 ont un indicateur global de qualité C : eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation.

Ces rapports montrent des soucis en terme de présences de pesticides et métabolites pertinents.

En terme de propositions

Sur les périmètres de protection,

Si pour le périmètre de protection immédiat semble réaliste

Pour les autres périmètres de protection rapproché et éloigné, il serait opportun de les élargir en tenant compte des axes de drainages souterrains et traçages positifs (page 9 du rapport hydrogéologue date d'octobre 2010).

Sur les bétouilles couvrant les zones de drainage : il serait utile de les surveiller et tracer.

Pour la pollution des nitrates et des pesticides : des actions ont été menées sur le plateau du

Neubourg en coopération avec les agriculteurs volontaires afin de les réduire.

Ces actions sont incitatives et donnent des résultats positifs : il serait judicieux de lancer ce type d'actions.

Concernant les installations d'assainissement autonome : aucun élément factuel est apporté sur la proportion d'installations conformes. Par ailleurs, pour les installations non conformes, il serait utile d'aider financièrement leur remise à niveau, chose que ne fait plus la communauté de commune.

Sur le contrôle sanitaire de l'eau : un contrôle doit être renforcé pour les pesticides, les nitrates et la turbidité.

Pour la mise à niveau de la filière traitement, le délai de 6 ans, vu le niveau de qualité relevé en 2022, devrait être réduit à 2 ans et d'adapter cette filière pour réduire la teneur en nitrate.

Rappelons que si cette teneur est en dessous de la valeur limite, elle est néanmoins trop importante pour une consommation courante destinée aux nourrissons. ( 10 mg/l).

<https://www.cieau.com/actualite-de-leau/>

En terme de prescription, on pourrait ajouter :

Incitation à cultiver des produits bios

Suppression des salages des routes avec des produits polluants comme le chlorure de sodium.

Incitation à optimiser les entrants dans les zones de cultures et d'élevages avec des évaluations des polluants et primes d'objectifs

Dans l'annexe 5 du projet d'arrêté préfectoral : prévoir des actions concrètes pour le périmètre de protection éloignée.

Cordialement,

Francis Viez

15 février 2024

27300 BERNAY

